

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DEVE 96 soutien à l'agriculture urbaine : Subventions (82 300 euros) à 12 associations pour leurs actions en faveur de l'alimentation durable.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la signature de 5 conventions et le versement d'une subvention de la Ville de Paris à 12 associations pour la réalisation de projets sur les thématiques de soutien à l'alimentation durable ;

Vu l'avis du conseil du 10^e arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;
Vu l'avis du conseil du 11^e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;
Vu l'avis du conseil du 12^e arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;
Vu l'avis du conseil du 13^e arrondissement en date du 27 septembre 2021
Vu l'avis du conseil du 14^e arrondissement en date du 28 septembre 2021
Vu l'avis du conseil du 18^e arrondissement en date du 4 octobre 2021 ;
Vu l'avis du conseil du 19^e arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;
Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Audrey PULVAR, au nom de la 8^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de **10 000** euros est attribuée à l'association Altrimenti, dont le siège social est situé 56 boulevard Serurier - 2 square du Laonnais, 75019 Paris, pour un projet intitulé « Bon pour l'estomac, bon pour le climat. Vers une alimentation durable, solidaire et anti-gaspi »

Article 2 : Une subvention de **6000** euros est attribuée au Café associatif Pernety, dont le siège social est situé 8 rue Sainte Léonie, 75014 Paris, « Promouvoir l'alimentation durable au café associatif » ;

Article 3 : Une subvention de **3 000** euros est attribuée au Collectif café culture cuisine (collectif 4C), dont le siège social est situé 19 rue Emile Duployé, 75018 Paris, pour son projet « Ateliers nutrition pour les personnes en situation d'hébergement d'urgences » ;

Article 4 : Une subvention de **9 500** euros est attribuée à la Fondation de l'Armée du Salut – Palais de la Femme, dont le siège social est situé, 94 rue de Charonne, 75011 Paris, pour son projet « Cuisine partagée - demande complémentaire pour le développement des volets fixes et mobile » ;

Article 5 : Une subvention de **10 000** euros est attribuée à La marmite anti-gaspille, dont le siège social est situé 10 avenue de la Porte de Vanves, 75014 Paris pour son projet « Lutte contre le gaspillage alimentaire, l'isolement, la pauvreté, l'exclusion et la faim » ;

Article 6 : Une subvention de **18 000** euros est attribuée à Kelbongoo, dont le siège social est situé 2 Villa Manin, 75019 Paris, pour son projet « Actions d'éducation populaire » ;

Article 7 : Une subvention de **10 000** euros est attribuée à Urbanescence, dont le siège social est situé 12 villa du Bel Air, 75012 Paris, pour son projet « Alimentation durable et solidaire » ;

Article 8 : Une subvention de **2 000** euros est attribuée à À toi Théâtre, dont le siège social est situé 206 quai de Valmy 75010 Paris, pour son projet « Village 0 déchet » ;

Article 9 : Une subvention de **3 000** euros est attribuée à l'Association Bokawa, dont le siège social est situé 11 rue Simone de Beauvoir, 93100 Montreuil, pour son projet « Mois de l'alimentation anti-gaspi chez Bokawa » ;

Article 10 : Une subvention de **1 300** euros est attribuée à l'Espace 19, dont le siège social est situé 6 rue Henri Verneuil, 75019 Paris, pour son projet « Promotion nutritionnelle auprès des jeunes dans le cadre d'un temps fort Rosa Parks- Michelet » ;

Article 11 : Une subvention de **1 500** euros est attribuée à Citoyennes Interculturelles de Paris 20^e, dont le siège social est situé 39 Bis rue de Tourtille, 75020 Paris, pour son projet « Job Venture : promouvoir auprès des jeunes les métiers de la filière alimentaire » ;

Article 12 : Une subvention de **8 000** euros est attribuée à Florimont, dont le siège social est situé 5-9 place Marcel Paul, 75014 Paris, pour son projet « Alimentation durable 2021 » ;

Article 13 : La dépense correspondante soit **82 300 euros**, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et suivants, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 14 : Les conventions avec Kelbongoo, Florimont, Bokawa, Citoyennes Interculturelles de Paris 20e et l'Armée du Salut-Palais de la Femme, jointes à la présente délibération sont approuvées et la Maire et autorisée à la signer

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO